

# Demande de dérogation

Cadre réservé au secrétariat de la commission de dérogation	
N° de dossier	
Date de réception de la demande	
Date d'envoi de la demande d'éléments complémentaires	
Date de réception des éléments manquants	
Date de notification de la recevabilité du dossier	

Cadre I - Demandeur	
Nom et prénom:	_____
<i>Si vous formulez la demande au nom d'une entreprise ou d'une organisation</i>	Nom de l'entreprise ou de l'organisation: _____
	Qualité au sein de l'entreprise ou de l'organisation: _____
Adresse:	_____
	_____
Numéro de téléphone:	_____
	Numéro de fax: _____
Adresse e-mail	_____

Le cadre ci-après n'est à remplir que si le demandeur n'est pas le maître d'ouvrage et doit donc disposer d'une délégation en application de l'article 2, §2, deuxième alinéa, de la loi du 30 juillet 1979.

Le soussigné	(Nom et prénom du maître d'ouvrage)	_____
	(adresse du maître d'ouvrage)	_____
<i>Si le maître d'ouvrage est une entreprise ou une organisation</i>	Nom de l'entreprise ou de l'organisation	_____
	Qualité au sein de cette entreprise ou organisation	_____
délègue	(Nom et prénom du demandeur)	_____
pour l'introduction et le traitement de la demande de dérogation.		
(signature du maître d'ouvrage)		(date)

## Cadre II - Coordonnées et description de la construction

Adresse du chantier	Rue: _____ Ville ou commune: _____ Province: _____ Données cadastrales: _____	N° _____ Code postal: _____
Description du bâtiment	(Nom): _____ Description: _____	
Hauteur du bâtiment	Hauteur conventionnelle (suivant point 1.2.1. de l'annexe 1): _____ m _____ cm	
Historique du projet	Si une demande de permis d'urbanisme a déjà été introduite pour le projet, date de cette demande: _____ Les travaux ont-ils déjà été entamés? _____ Dans l'affirmative, sont-ils déjà achevés? _____	
	Nature des travaux <input type="radio"/> Immeuble à construire <input type="radio"/> Extension d'un bâtiment existant	

## Cadre III - Spécifications techniques pour lesquelles la dérogation est demandée

N°	Arrêté	Annexe	Point	Alinéa	Brève description
Ex.	Arrêté royal du 7 juillet 1994	2	2.2.1	3	Deux sorties pour un niveau dont l'occupation est égale ou supérieure à 100 personnes
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



**Cadre IV- Documents joints en application de l'article 2 de l'arrêté royal du 18 septembre 2008 déterminant la procédure et les conditions suivant lesquelles les dérogations aux normes de base sont accordées**

- une description du bâtiment /projet et de sa conception sur le plan de la sécurité
- les plans du bâtiment
- le dossier comportant l'argumentation et les preuves qu'un niveau de sécurité au moins équivalent à celui requis par les normes de prévention de base visées à l'article 2, §1<sup>er</sup>, de la loi du 30 juillet 1979 est conservé
- une copie de l'éventuel rapport du service d'incendie territorialement compétent
- photos y afférentes éventuelles <sup>(1)</sup>
- ..... <sup>(2)</sup>
- ..... <sup>(2)</sup>
- ..... <sup>(2)</sup>

**Le demandeur,**

**date,**

<sup>1</sup> S'il s'agit d'une extension, ou si la dérogation porte sur l'implantation du bâtiment par rapport à d'autres bâtiments, le demandeur peut joindre un nombre suffisant de photos y afférentes.

<sup>2</sup> A compléter si des documents supplémentaires sont joints.